

Édition du "REVEIL DU NORD"  
100, rue de Paris, - Lille -  
Bureaux à PARIS  
43, boul. Haussmann (9<sup>e</sup>)

# L'Éclair

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : Roubaix  
43, rue de la Gare, 43  
TOURCOING : 8, rue Desurmont, 8

## UN REVENANT

VOILA une information qui m'a enlevé un grand poids de dessus la poitrine. Je viens de lire, en effet, dans les journaux, la promotion de la Légion d'honneur à l'occasion de la nouvelle année et j'ai ainsi appris que sont élevés à la dignité de grand officier un certain nombre de militaires importants, parmi lesquels figure M. l'intendant général de première classe Rimbert, directeur de l'intendance au ministère de la guerre.

Ainsi, M. l'intendant général Rimbert n'est pas mort, comme le bruit en avait couru. Il n'est pas tombé face à l'ennemi, victime de circonstances auxquelles il s'était témérairement attaqué lorsque, en des temps déjà lointains on l'avait nommé « dictateur aux vivres » et chef de l'état-major de la guerre contre la vie chère.

Vous vous souvenez peut-être de cela, de la dictature éphémère de M. l'intendant général Rimbert qui, du jour où on l'avait placé à ce poste périlleux, disparut de la circulation et plus personne n'entendit parler de lui. Toutes les suppositions furent alors émises pour expliquer ce stupéfiant escamotage, mais le temps passa : le combat contre la vie chère finit avant d'avoir commencé, faute de général pour commander l'assaut et, pour beaucoup de gens, le dictateur avait été passé par profits et pertes.

Or, voici que ce deuil angossant est effacé. M. l'intendant général Rimbert est vivant ! Bien mieux, on vient de le bombarder grand officier de la Légion d'honneur. Et quand on y réfléchit bien, on ne saurait trop féliciter le Gouvernement de ce geste qui agrandit le rouge macaron du nouveau promu. Ce geste n'est pas autre chose, en effet, que la reconnaissance officielle, la consécration définitive du caractère invincible, immortel, de la vie chère.

L'impudence du dictateur honoraire a démontré de façon aveuglante qu'il est en dehors des forces humaines de lutter contre l'élevation du coût de la vie, que le courage et l'intelligence ne peuvent rien contre ce phénomène que l'on peut classer parmi les forces de la nature et qui va sévir à nouveau, d'ici quelques semaines : seulement le temps de mettre en application une loi dont la répercussion ne devrait cependant être qu'insignifiante dans le calcul des prix de revient.

Mais on n'échappe pas à l'inévitable et, en attendant le prochain coup de pompe assourdissant dans nos portefeuilles, notons ce petit fait d'actualité, qui montre à quel point la vie chère s'est élevée à la hauteur d'une institution.

Il y a du vin cette année, beaucoup de vin, des quantités de vin. Il existe des stocks formidables de pinard, dont l'écoulement est problématique.

Eh, dans les vignobles, on mène une de ces campagnes dont on a le secret, dans le Midi, pour vendre la marchandise.

D'abord, campagne de presse. Il faut lire les journaux qui poussent à la consommation, pour avoir une idée de l'ingéniosité des protagonis-

nistes du vin. Ils vont jusqu'à démontrer que le vin est un remède contre l'alcoolisme. Par, fellemeing ! contre l'alcoolisme.

Il est démontré, disent-ils, que l'alcoolisme sévit plus dans les pays qui ne produisent pas de vin. Il y a plus d'ivrognes en Normandie, en Bretagne et dans le Nord, qu'en Bourgogne, en Gironde, en Gascogne et en Languedoc. Parce qu'un vigneron peut normalement vider plusieurs bouteilles dans sa journée, alors qu'il n'en a que trois ou quatre de vin industriellement assommé un ouvrier (sic).

Et allez donc ! Obligez donc tous ces polvros du Nord qui se soulèvent comme des cochons avec leur sale gale-de-vie, à boire leurs cinq ou six litres de pinard chaque jour. Et l'alcoolisme ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Cependant, cette argumentation risquant de trouver des incrédules, les marchands de vin ont exigé du Parlement une loi qui les « protège » en interdisant l'importation des vins étrangers qui pourraient les concurrencer. Et la loi a été promulguée le 29 décembre dernier. Résultat : les pays importateurs, Grèce, Espagne, etc., protestent énergiquement et nous menacent de représailles qui atteindraient gravement notre industrie. Et les Compagnies de transports maritimes prévoient, d'autre part, une perte considérable dans leur trafic.

Et tout cela parce que le vin ne se vend pas !

Or, pour vendre le vin et pour en vendre beaucoup, il suffirait de le vendre bon marché. Si on permettait aux ivrognes qui peuplent le Nord de se procurer un litre de pinard au même prix qu'un petit verre de genièvre, ils n'hésiteraient pas à combattre l'alcoolisme, et grand rentier de bouteilles de rouge.

Mais personne ne paraît avoir songé à ce remède si simple et si rationnel et c'est bien là le signe des temps !

E. VERMEEREN.

**A Hirson, un enfant fut blessé grièvement par un train**

Le petit Henri Graux, âgé de six ans dont les parents habitent rue du Haut-Rouet, à Hirson, a été renversé par le train belge qui part de la gare d'Hirson à 11 h. 40. L'accident s'est produit, alors que l'enfant venait de s'engager sur le passage à niveau du Haut-Rouet : la locomotive repoussa avec son chesse-pierre le jeune Graux, qui relevé par le garde-barrière, fut transporté chez ses parents.

Les docteurs Dordain et Mérot lui ont prodigué leurs soins.

L'enfant porte diverses fractures du crâne, avec déformation de la tête. Son état est grave.

**UNE GALIOTE A SOMBRE IL Y A TROIS NOYÉS**

Une galiote a sombré dans le Zuiderzee, près de Lemmer. Le patron, sa femme et un matelot ont été noyés.

## Le double assassinat d'Hérin

J. Deglave, accusé du meurtre de ses parents, a été condamné à vingt ans de bagnes et 20 ans d'interdiction de séjour.

Une foule compacte a envahi hier le Palais de Justice de Douai, pour assister à la deuxième et dernière journée de l'affaire du double meurtre d'Hérin.

Un service d'ordre particulièrement rigoureux sévit.

Les couloirs d'accès sont gardés, le flot du public est endigué au pied du grand escalier qui donne accès à la salle des audiences. Il ne suffit pas de montrer palette blanche pour passer ; il faut encore fouler des coude, se démenier et profiter des remous de la foule pour avancer, parlementer avec plusieurs groupes de gendarmes pour enfin parvenir à la table de la presse.

Quelques personnes sont dans la salle, lorsque la Cour s'installe. L'accusé Joseph Deglave est déjà à son banc.

On va procéder à l'appel des témoins mais... l'huissier de service n'a pu franchir le ser-



Lucienne HOBART, dite « Lulu », l'ex-amie de Deglave, qui l'accuse.

« Je n'ai jamais vu d'automobile dans la rue de la Cour d'Assises... »

On donne de nouveaux détails de l'accusation.

« A ce moment, les gendarmes laissent le public entrer dans la salle, et c'est un bruit cahoté qui règne.

Observations du président :

Déjà, l'atmosphère est houleuse, au début de cette deuxième journée.

**Le défilé des témoins**

Le défilé des témoins va occuper une bonne partie de cette audience. Impassible, le teint livide, Joseph Deglave entendra rappeler maintes et maintes fois la scène tragique. Devant lui on évoquera, combien de fois aussi, l'effrayant tableau de ses parents assassinés, mutilés, surpris par la mort affreuse pendant leur sommeil, et baignant dans une mare de sang ! Pas un frémissement ne l'agitera. Les yeux baissés, il écoute.

Le maréchal des logis-chef de gendarmerie, Henri Huchette, d'Hérin, a fait les premiè-



Jean RENSON, un des cambrioleurs d'un coffre-fort, à Lille, s'est pendu dans sa prison, en Belgique.

« Il y a un mois, nous annonçons l'arrestation de Charlier (Belgique) du nommé Jean Renson, dit « le 32 », cambrioleur du Doulon, qui avait été condamné à dix ans de prison pour un vol de bijoux.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

## Une grave affaire de fraude découverte à Trélon

Un douanier et deux individus qui se livraient à la contrebande ont été arrêtés.

Des préposés des douanes, sous les ordres du sous-brigadier Durieux, étaient de service sur la route d'Espe-Sauvage, à Trélon, le samedi 11 janvier, lorsqu'ils virent arriver une voiture automobile.

Les deux individus qui se livraient à la fraude furent arrêtés. Ils furent conduits au poste de Trélon. Le sous-brigadier Durieux voulut procéder à l'inspection de la voiture mais le conducteur s'y refusa et remonta en marche. Le sous-brigadier Durieux se mit à la poursuite de la voiture et sur une distance de 300 mètres il somma le conducteur de s'arrêter, sans obtenir de résultat.

**Une arrestation...**

Une autre voiture se mit aussitôt à la poursuite du fuyard mais ne parvint pas à le rattraper. Des policiers recueillis sur les lieux parvinrent de se livrer à une enquête qui aboutit à l'arrestation d'un individu nommé Jodelle, demeurant au Calcau, qui avait vendu six boîtes de stocharine à un charbonnier du Calcau, il fut en outre trouvé porteur de dix autres boîtes.

Il avait avoué recourir à plusieurs reprises du tabac de fraude amène par un nommé Lebrun, dit Verchin, de Sains-du-Nord, qui était en compagnie d'un douanier. Ces déclarations vinrent confirmer les soupçons et le douanier Descarpentier fut mis en état d'arrestation ainsi que Lebrun.

**...suivie de deux autres**

L'arrestation du douanier a provoqué un certain bruit dans la région d'Avènes. D'après les renseignements obtenus, ce douanier avait deux automobiles et en dehors de ses heures de service il faisait de nombreuses excursions en son particulier. Il se livrait à des dépenses exagérées.

Jusqu'à présent, il n'a pu être établi qu'il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

**La fin d'un bandit**

Renson, l'un des cambrioleurs d'un coffre-fort, à Lille, s'est pendu dans sa prison, en Belgique.

Il y a un mois, nous annonçons l'arrestation de Charlier (Belgique) du nommé Jean Renson, dit « le 32 », cambrioleur du Doulon, qui avait été condamné à dix ans de prison pour un vol de bijoux.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

## L'épilogue du drame des Baux

Les jurés d'Aix-en-Provence ont acquitté François Pinet qui était accusé d'avoir tué son amie, Miss Branson.

L'audience s'ouvre à 8 heures, sur la déposition de l'épouse Châteaufort, qui a rencontré sur la route l'automobile avec les phares allumés, mais il ne peut préciser l'heure.

La mémoire de plusieurs autres témoins qui se succèdent à la barre est aussi peu fidèle. M. Ludovic Porté était en compagnie de Pierre Pinet lorsqu'ils croisèrent François Pinet.

A quelle heure ? Impossible de le préciser. Cependant, s'il était 9 heures, Pinet serait coupable ; s'il était 8 h. 30, Pinet serait innocent.

Voici les témoins cités par la défense. Le premier est M. Muselli, juge de paix à Saint-Rémy-de-Provence qui, ayant fait les premières constatations, conclut avec le docteur Col au suicide.

M. Milland, conseiller général, est un partisan convaincu de la thèse du suicide. Il conclut à l'impossibilité matérielle du crime reproché à Pinet.

M. Louis Granguard, M. Aristide Paret et d'autres témoins, fournissent les meilleurs renseignements sur Pinet et M. Emile Aurraud, l'architecte qui a dessiné le plan de la citerne fourni aux jurés, clôt le défilé des témoins.

**Le réquisitoire**

Dès l'ouverture de l'après-midi l'avocat général Boileger se lève et com-

mence son réquisitoire. Il dépeint Pinet, déshonoré depuis son service militaire, dépeint beaucoup d'années les fêtes locales et vivant depuis deux ans aux crochets de sa maîtresse.

Quant à Miss Branson, c'était une personne charitable, dont le service était de tenir le cadavre est tombé en avant dans la citerne. Les bas sont intacts alors qu'ils auraient dû être déchirés par les cailloux du chemin qui mène de la maison à la citerne. Le bol alimentaire ne serait pas resté dans l'océphale. Il y a donc eu crime et le criminel ne peut être que Pinet.

Puis l'avocat général établit la présence de Pinet à la Châteaufort le 26 avril, coup de feu à 8 h. 30. Il affirme que Pinet a tué Miss Branson, parce qu'il était las de ses relations avec elle et parce que sa mort devait lui être d'un profit immédiat, dont le testament était garanti.

Au cours de sa péroraison, le ministère public adjure Pinet d'avouer son crime et demande contre l'accusé la peine des travaux forcés à perpétuité.

**La plaidoirie**

La parole est donnée à M. Dhoriauc de Borne, qui prononce une allocution et émet son plaidoirie. Il dépeint le caractère aventureux et romantique d'Olive Branson, femme sportive et artiste originale et fantasque, mais malgré tout, ce être qui n'a peur de rien, est une femme, une faible femme, dont les nerfs ont parfois des défaillances qui l'ont déjà conduites aux limites du suicide.

C'est le 26 avril, le matin du jour qu'elle se tua, qu'elle reçut de Londres une lettre lui apprenant que son tableau est refusé au Salon. Toute la journée s'écoule dans l'immobilité et le soir elle lit un livre de désillusion, auquel elle met en guise de signature, une poésie funèbre. Enfin, le soir, elle entend l'automobile de Pinet. Hélas ! l'aimé en a assez de cette vieille femme, indifférent, il repart, la laissant seule et désespérée. Déjà dans sa dernière illusion - celle d'être chérie - désormais, rien ne la retient plus à la vie. L'idée qui lui est familière, revient avec force, s'impose. Avec la correction anglaise, elle range ses affaires, puis se met dans la tenue des mortes de son pays natal, en chemise et en bas.

Mais Miss Branson veut mourir sans souffrance. Elle fera donc ce que l'on appelle le suicide à double effet, par arme à feu et immersion. La voici devant la citerne. Elle s'y glisse, tient de la main droite le grillage ouvert au-dessus de sa tête, appuie de sa main gauche le canon du revolver entre ses deux yeux, fait son du-pouce, elle s'écroule, laissant échapper l'arme que l'on retrouvera dans le prolongement du bras gauche.

Bien entendu le défenseur étaye son récit de faits tous relatés dans la procédure ou les dépositions orales de l'audience.

M. Dhoriauc ramène la thèse du crime dans le champ de vagues suppositions, thèse qu'aucune preuve n'étaye, tandis que la thèse du suicide s'explique en quelques mots : « Le cœur a ses raisons et les femmes n'en ont pas ».

A 18 h. 55, M. Dhoriauc termine sa péroraison par une affirmation frémissante : Miss Branson s'est suicidée.

M. Muselli plaide ensuite à son tour.

**Le verdict**

Au moment de mettre cette édition sous presse nous apprenons que le jury a rapporté un verdict négatif et François Pinet a été acquitté.

**Le plus gros arbre de Belgique a été abattu par le vent**

(NOTRE SELECTION AILES)

Un être gigantesque mesurant 3 m. 60 de diamètre et se trouvant à Courrières a été abattu par le vent. Cet arbre était le plus gros de Belgique et il avait été classé par la Commission des sites et des monuments historiques en 1918. Il avait fallu l'abattre sous les coups des Alle-

mands.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

## Le geste meurtrier d'un simple d'esprit à Nomain

Excédé par l'inconduite de sa jeune femme Sophie, il blessa grièvement l'amant de celle-ci.

« Nomain, vendredi, un drame passionnel, d'un préjugé d'ailleurs depuis longtemps, s'est produit.

La situation du ménage Meyer-Hainaut, habitant cette commune, était déplorable, car fréquemment entre le mari, Lucien Meyer, un « bon père », simple d'esprit, de 49 ans, et sa jeune femme, Sophie, de 24 ans, des



Le père Meyer Lucien / Dugaquier Fernand - la victime

scènes de ménage éclataient et faisaient la risée des habitants. Sophie, d'autre part, était fréquemment quittée par le mari. On s'attendait à ce qu'un jour un drame éclate. Meyer, le mari bafoué, avait eu le tort, alors qu'il était âgé de 47 ans, d'épouser une jeune fille de l'endroit, Sophie Hainaut, de 25 ans plus jeune que lui.

Sophie n'était pas jolie, mais le « vieux » était ainsi qu'on l'appelle Meyer au pays, un inconscient, un bon bougre pourtant, courageux sympathique, qui avait la réputation de posséder un petit « marot ». Lors du mariage, Meyer, dit-on encore, avait contracté une assurance sur la vie et signé un contrat qui laissait au survivant le capital existant.

Sophie - toujours aux dires des habitants de Nomain - ne savait pas ce qu'était la fidélité conjugale et très fréquemment, parait-il, elle allait chez son ami, M. Dugaquier Fernand, qui à quelque cent mètres de chez elle, à Nomain-Ouvignies, sur la route de Genèch, possédait une petite ferme.

**Une situation intenable**

La situation des époux Meyer-Hainaut ne pouvait durer, disaient dans le village. On s'attendait à ce qu'un jour un drame éclate. Meyer, le mari bafoué, avait eu le tort, alors qu'il était âgé de 47 ans, d'épouser une jeune fille de l'endroit, Sophie Hainaut, de 25 ans plus jeune que lui.

Sophie n'était pas jolie, mais le « vieux » était ainsi qu'on l'appelle Meyer au pays, un inconscient, un bon bougre pourtant, courageux sympathique, qui avait la réputation de posséder un petit « marot ». Lors du mariage, Meyer, dit-on encore, avait contracté une assurance sur la vie et signé un contrat qui laissait au survivant le capital existant.

Sophie - toujours aux dires des habitants de Nomain - ne savait pas ce qu'était la fidélité conjugale et très fréquemment, parait-il, elle allait chez son ami, M. Dugaquier Fernand, qui à quelque cent mètres de chez elle, à Nomain-Ouvignies, sur la route de Genèch, possédait une petite ferme.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Trélon demanda à visiter sa voiture, semble confirmer les soupçons.

« Renson est un homme de 32 ans, d'origine belge, mais en état d'arrestation ainsi que les deux autres individus.

« Renson a été arrêté à Lille, le 15 décembre dernier, par les gendarmes belges. Il se livrait à la fraude, mais sa façon de fuir lorsque le sous-brigadier de Tr